

# LA BASTDE-D'ENGRAS

\*\*\*

## ÉLABORATION DU P.L.U.

\*\*\*

### ANNEXES

\*\*\*

#### LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
<b>AC2</b> <b>Monuments naturels et sites</b>	Sites inscrits et classés	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.	Le Village Site inscrit le 06/11/1972	DRAC Languedoc-Roussillon- Midi-Pyrénées  Unité départementale de l'architecture Et du patrimoine du Gard 2, rue Pradier 30000 Nîmes
<b>AS 1</b> <b>Eaux</b>	Servitudes attachées à la protection des eaux potables	Articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique	- Arrêté de DUP du 28/09/1959 captage de la " Source des TERRES BLANCHES "  - Arrêté de DUP du 06/08/2003 Captage du " Champ captant de la fontaine d'Eure "	ARS Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées  Délégation départementale du GARD 6, rue du Mail 30906 NÎMES Cedex 2
<b>14</b> <b>Electricité</b>	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes Electricité : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)	Articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie	- Ligne aérienne 225 000 volts - 2 circuits - TAVEL – VIRADEL 1 et 2	RTE 46 avenue Elsa Triolet 13417 MARSEILLE Cedex 08
<b>EL7</b> <b>Communications Réseau routier</b>	Servitudes d'alignement des voies publiques	Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R.131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.	Plan d'alignement RD 211 Arrêté du 24/05/1929	Conseil départemental du Gard 3 rue Guillemette 30000 NIMES

p3

P19

P116

P146